



**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS**

**RESUME DES REACTIONS
A LA CONSULTATION NATIONALE
RELATIVE AUX
NEXT GENERATION NETWORKS « NGN »
ET
AU NEXT GENERATION ACCESS « NGA »**

Dans ce document, vous trouverez la version publique des réactions à la consultation nationale qui s'est déroulée du 3 janvier au 29 février 2008.

L'Institut a reçu des réactions de Belgacom, de la Plate-Forme, de Telenet et de Mobistar.
L'Institut n'a pas reçu de version publique de Telenet.

Réaction de Belgacom

Belgacom a transmis le 29 février 2008 son commentaire sur la consultation NGN-NGA lancée par l'IBPT le 3 janvier 2008.

On peut dire en synthèse que Belgacom estime que les bases sur lesquelles l'IBPT se fonde pour lancer sa consultation sont erronées, que la consultation n'a pas lieu d'être dans les circonstances actuelles, que les actions envisagées par l'IBPT sont disproportionnées et dommageables pour le marché et que l'Institut devrait procéder à une nouvelle analyse de marché.

1. Les bases de travail de l'Institut

Belgacom estime que l'Institut n'a pas bien interprété certaines déclarations à la presse des dirigeants de l'entreprise à propos de l'arrêt progressif de l'ATM et qu'il ne s'est pas soucié de demander à Belgacom quels étaient ses plans précis en la matière; l'entreprise souligne également que l'Institut avait été informé de ses plans lors de la communication de l'offre BROBA 2008 en septembre 2007.

De même, Belgacom estime que l'Institut avait été dûment informé des projets de l'entreprise en matière de déploiement du VDSL2, qu'il est faux de dire qu'il a eu connaissance de ces informations par la presse et qu'elles constituent un nouvel élément à prendre en compte. Belgacom insiste sur le fait que l'IBPT n'a pas jugé bon d'organiser un dialogue constructif à ce propos.

Selon Belgacom, l'Institut lui reproche de ne pas avoir répondu à des lettres alors que ces lettres ne contenaient pas de questions mais seulement des informations. Belgacom argumente pour montrer qu'elle n'a jamais refusé de collaborer mais que cette collaboration n'a pas été sollicitée.

2. La consultation actuelle

Belgacom estime que l'Institut n'a pas lancé une vraie consultation qui aurait comme objet de prendre le pouls du marché mais qu'il a établi un projet de décision sur des bases qui n'ont pas été consultées avec les acteurs du marché et que Belgacom conteste.

Selon Belgacom, cette consultation aurait dû avoir lieu en 2004 ou 2005 lorsque l'entreprise n'avait pas encore commencé le déploiement du VDSL2; une consultation en 2008 introduit de l'insécurité juridique puisque l'entreprise ne peut pas prévoir quel sera le sort réservé à ses investissements. Belgacom rappelle qu'elle a demandé à l'Institut de débattre la question dès 2002.

3. Les définitions

Belgacom juge que les définitions employées par l'IBPT sont pour le moins incomplètes et ne sont pas technologiquement neutres. Belgacom estime que la définition de l'IBPT décrit le réseau de Belgacom mais ne tient aucunement compte des autres NGN/NGA présents en Belgique, chez les câblodistributeurs notamment. Belgacom rappelle que le cadre européen plaide pour une approche neutre technologiquement et, en se basant sur les déclarations même de Telenet, montre que le réseau câblé est à la pointe des développements technologiques.

Belgacom souligne par ailleurs que l'analyse des marchés 11 et 12 qui a finalement été publiée le 10 janvier 2008 annonce que l'examen de la situation des NGN doit encore avoir lieu.

4. Une nouvelle analyse

Pour Belgacom, l'Institut doit effectuer une nouvelle et complète analyse de marché avant de proposer d'imposer des obligations à Belgacom en matière de NGN et de NGA. Une nouvelle analyse est nécessaire après la publication de la nouvelle recommandation de la Commission et, dans son avis sur l'analyse des marchés 11 et 12, la Commission avait demandé à l'IBPT de réexaminer les conditions de marché pour assurer une concurrence équitable dans le futur environnement NGN. L'entreprise insiste également sur le fait que la nouvelle version de la recommandation a modifié certaines définitions, ne parle plus de bitstream mais adopte une formulation plus neutre sur le plan technologique : « non-physical or virtual network access including 'bit-stream' access at a fixed location ».

Belgacom estime également que les références que l'IBPT fait à l'opinion de l'ERG ne tiennent pas compte d'un certain nombre de nuances importantes et que celles faites au marché néerlandais ne sont pas pertinentes puisque les marchés ont une structure différente et que les stratégies de KPN et de Belgacom diffèrent quant au rythme et à l'ampleur de la suppression ou non des locations MDF.

5. Le marché belge

Belgacom insiste sur la situation spécifique du marché belge et sur la part de marché de Telenet en Flandre. Belgacom attribue la faible pénétration du dégroupage de la boucle locale à l'existence d'une autre infrastructure complète et pas à d'éventuels prix trop élevés du BRUO; elle craint que les concurrents choisissent uniquement les endroits les plus rentables ("cherry picking") et estime que l'IBPT ne tient pas suffisamment compte de la nécessité d'assurer une concurrence durable et de respecter les investissements consentis. Elle fait remarquer que seuls ses investissements sont mis en question par la régulation alors que les autres opérateurs, notamment les câblodistributeurs, investissent davantage.

Belgacom conteste ce que l'IBPT écrit à propos du VDSL2 dans son document et rappelle toutes les dispositions qu'elle a prises afin de répondre aux demandes de l'IBPT en la matière, d'une part et pour proposer des discussions de fond auxquelles l'Institut n'aurait pas donné suite, d'autre part. En ce qui concerne le FTTH, Belgacom estime que les demandes de l'IBPT en matière d'analyses de scénarios possibles sont disproportionnées.

Pour Belgacom, l'IBPT adopte une position erronée puisqu'il ne tient pas compte de la concurrence que représente le haut débit sur les réseaux câblés de télédistribution; la position de l'Institut ne serait donc pas fondée.

Belgacom conteste également fortement la suggestion de l'IBPT d'imposer de donner cinq ans à l'avance des informations relatives aux évolutions envisagées en matière d'infrastructure. Belgacom estime que cette durée est disproportionnée, qu'elle ne permet pas de tenir compte des évolutions technologiques, qu'elle introduit de l'insécurité juridique, qu'elle impose de dévoiler des stratégies trop longtemps à l'avance et qu'elle pénalise l'innovation. Belgacom rappelle qu'elle annoncerait le marché au moins douze mois à l'avance des modifications d'infrastructure qu'elle envisage et elle souligne également que cette procédure a été approuvée par l'IBPT à de nombreuses reprises.

Pour ce qui est de l'accès aux cabines de rue, Belgacom souligne que l'approche de l'IBPT est théorique et non basée sur la réalité du terrain. D'abord, Belgacom reproche à l'Institut de ne pas avoir donné d'indications des éventuels problèmes soulevés par le déploiement du VDSL alors que celui-ci a commencé en 2003; l'opérateur souligne que le partage de conduite pourrait être imposé à beaucoup d'autres opérateurs et conteste le fait que seuls ses investissements soient soumis à la régulation.

Belgacom souligne que les options envisagées par le projet de décision sont en contradiction avec les dispositions de la décision sur les marchés 11 et 12 qui vient à peine d'être adoptée; l'entreprise ne voit pas l'utilité de telles variations dans les délais d'information du marché pour les offres de bitstream ATM alors que depuis 2001 l'application d'un délai de trois mois n'a jamais posé de problèmes. Elle souligne également qu'il n'a jamais été question de fermer le réseau ATM en une fois. Pour ce qui est du VDSL2, Belgacom confirme qu'elle envisage une couverture de 80% de la population pour 2011 mais qu'il n'y a actuellement pas de plans pour aller au-delà.

En conclusion, Belgacom répète que, selon elle, le projet de décision de l'IBPT n'a pas de base juridique adéquate, qu'il envisage des mesures disproportionnées et qu'une nouvelle analyse de marché doit en tout état de cause être effectuée avant que des dispositions puissent être prises en matière de NGN et de NGA.

Réaction des opérateurs alternatifs (Platform / Mobistar)

Tout d'abord, les opérateurs alternatifs tiennent à souligner que le NGN/NGA pose un nouveau défi à l'ensemble des opérateurs. Le NGN/NGA représente aussi bien une occasion d'innover qu'un risque élevé de concurrence. Il occupe donc un rôle central dans la préoccupation des acteurs sur le marché alternatif.

Les opérateurs alternatifs appuient à 100% l'analyse de l'IBPT selon laquelle il est nécessaire d'adopter un complément de mesures réglementaires afin de sauvegarder la concurrence sur le marché de la large bande. Ils considèrent que la plupart des propositions de l'IBPT sont fondées et justifiées. Toutefois, il semble nécessaire d'apporter des modifications à certaines d'entre-elles afin d'accroître et de garantir la concurrence.

Ne pas fournir les composantes essentielles mises en avant dans leurs commentaires supplémentaires signifierait un monopole de facto de Belgacom sur les réseaux NGN à haut débit et la fin de concurrence de la large bande en Belgique.

Ils sont principalement concernés par les points suivants :

- Les mesures suivantes sont essentielles au niveau du chemin de migration et afin de maintenir les opérateurs alternatifs sur le marché de détail de la large bande :
 - o Afin d'éviter la saisie du marché à très haute densité, l'ADSL2+ dans BROBA doit être accordé le plus rapidement possible afin de permettre aux opérateurs alternatifs d'être concurrentiels au niveau national et de concurrencer le plus vite possible les offres Internet à très haut débit de Belgacom; étant donné que les nouvelles offres VDSL de gros ne sont pas disponibles et implémentées dans un délai aussi court;

- Afin de permettre une transition facile, toutes les technologies xDSL actuellement imposées dans les offres de gros (ADSL/SDSL/ReADSL/ADSL2+) devraient continuer d'être fournies par Belgacom, quels que soient les changements qu'elle apporte à ses propres offres de détail, jusqu'à ce que les nouvelles décisions NGN/NGA soient complètement implémentées (conformément à la période de notification avant la fermeture LEX/MDF);
 - Le déploiement du VDSL par Belgacom ne devrait avoir aucun impact sur les technologies xDSL actuellement utilisées et en particulier l'ADSL2+;
 - Toutes les offres actuelles devraient être octroyées à des prix orientés sur les coûts et ce même durant la phase de migration ;
 - Tous les coûts de migration supportés par les opérateurs alternatifs devraient être supportés par Belgacom.
- Les mesures de transparence proposées par l'IBPT sont les bienvenues et devraient être réalisées :
- Concernant le réseau actuel ; une réunion multilatérale devrait être organisée pour présenter le réseau de Belgacom ;
 - Pour les années à venir (y compris les plans FttX); les informations sur 5 ans sont valables mais devraient être complétées par une mise à jour d'un an;
- Le dégroupage de la sous-boucle VDSL est analysé comme une option très coûteuse et compliquera encore plus, voire même empêchera les plans commerciaux des opérateurs alternatifs sur le marché de la large bande.
- Les opérateurs alternatifs demandent un complément d'analyse pour déterminer si le réseau actuel peut être maintenu en parallèle avec le déploiement du VDSL par Belgacom en particulier le pourcentage de KVD où le co-mingling est possible ;
 - en tous les cas, la période de notification de 5 ans avant la fermeture de n'importe quel LEX devrait passer à 12 ans;
 - l'IBPT devrait également tenir compte que certains LEX pourraient être uniquement partiellement fermés par Belgacom et pourraient par conséquent continuer d'être utilisés par des opérateurs alternatifs ;
- Pour ce qui est des nouvelles offres de gros, les opérateurs alternatifs considèrent essentiel que l'IBPT les définissent dans les plus brefs délais ;
- offre SLU orientée sur les coûts
 - matières de colocalisation KVD ;
 - accès à ses ressources associées comme le partage de conduites et de la fibre noire également en vertu du principe d'orientation sur les coûts ;
 - l'offre BROBA xDSL basée sur l'IP.
- Concernant la mutualisation des coûts, les propositions de l'IBPT sont fondées mais devraient faire l'objet des modifications suivantes :
- Pour les travaux simultanés, une période de notification de 6 mois devrait être imposée dans un délai de réaction de 2 mois afin de respecter les règles CAPEX ;
 - Pour les travaux consécutifs, les avantages de Belgacom en termes de déploiement passif du réseau doivent être pris en considération ;
 - En tous les cas, la situation actuelle doit être traitée séparément par l'IBPT, étant donné que Belgacom a annoncé qu'elle avait déjà équipé une grande partie du KVD (60% de la population couverte) ; il doit être

imposé à Belgacom de fournir un accès orienté sur les coûts à ses KVD déjà équipés et ses ressources associées.